

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-2 et R. 6353-1 du Code du travail)

Organisme de Formation	Bénéficiaire
INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE SASU Etablissement / Centre de : DUNKERQUE Représentée par : MOULINIER François Directeur Général Institut de Soudure Industrie Numéro de déclaration d'activité : 11 93 02229 93 (Ci-après dénommé « l'Organisme de Formation »)	LIP LYON NUCLEAIRE 69 RUE JEAN ZAY 69800 ST PRIEST Représentée par Numéro SIRET : 98132384300087 (Ci-après dénommé « le Bénéficiaire »)

Entre les parties nommées ci-dessus est conclue une convention de formation professionnelle, en application de l'Article L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail pour le(s) stagiaire(s) suivant(s):

- **MEBAREK Djamel**

(Ci-après dénommé individuellement « le Stagiaire » et collectivement « les Stagiaire(s) »)

ARTICLE 1. OBJET

En exécution de la présente convention, le Bénéficiaire entend faire participer le ou les stagiaires à l'action de formation professionnelle organisée par l'Organisme de Formation et intitulée :

« Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur »

ARTICLE 2. DISPOSITIONS FINANCIERES

2.1. Prix

En contrepartie de la participation du(es) Stagiaire(s) à l'action de Formation, le Bénéficiaire s'acquittera du prix de la formation fixé par stagiaire pour la totalité de l'action de Formation.

Le cas échéant, la TVA sera appliquée au taux en vigueur au moment de la facturation.

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Frais d'inspection	Forfait/Pers.	600,00 €	1.00	600,00 €	20 %
4 QS selon la norme En 9606-1 et 2 QS RCCM	Forfait/Pers.	2 052,00 €	1.00	2 052,00 €	20 %
Frais de Dossier	Forfait/Pers.	20,00 €	1.00	20,00 €	20 %
Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur TIG	Heure/Pers.	47,00 €	14.00	658,00 €	20 %

	Hors Taxe	TVA	TTC
Total	3 330,00 €	666,00 €	3 996,00 €

2.2 Modalités de prise en charge

Une facture sera adressée au Bénéficiaire et/ou à l'Organisme Financeur selon la répartition indiquée en fonction de l'échéancier de paiement suivant :

Payeur	Intitulé	Déclencheur	Taux	Coût HT
LIP LYON NUCLEAIRE	Frais d'inspection Commande : CMD-039864 Formation : Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur Participant : MEBAREK Djamel Session : S-36975 du 04/06/2026 au 05/06/2026	Réalisé	100.00	600,00 €
LIP LYON NUCLEAIRE	4 QS selon la norme En 9606-1 et 2 QS RCCM Commande : CMD-039864 Formation : Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur Participant : MEBAREK Djamel Session : S-36975 du 04/06/2026 au 05/06/2026	Réalisé	100.00	2 052,00 €
LIP LYON NUCLEAIRE	Frais de Dossier Commande : CMD-039864 Formation : Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur Participant : MEBAREK Djamel Session : S-36975 du 04/06/2026 au 05/06/2026	Réalisé	100.00	20,00 €
LIP LYON NUCLEAIRE	Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur TIG Commande : CMD-039864 Formation : Refresh : mise en situation préparatoire à examen de qualification de soudeur Participant : MEBAREK Djamel Session : S-36975 du 04/06/2026 au 05/06/2026	Réalisé	100.00	658,00 €

Institut de Soudure Industrie

Siège social : Bâtiment Renan - 45, rue des 3 Sœurs - 93420 VILLEPINTE

Adresse postale : 45, rue des 3 Sœurs - CS 40009 - 95926 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Tél. +33 1 49 90 36 00 – www.isgroupe.com

SAS au capital de 9 943 915 € – RCS BOBIGNY 414 728 964

APE 71.20B – SIRET 414 728 964 00837 – TVA intracommunautaire FR11 414 728 964

Retrouvez toutes les informations utiles ainsi que notre offre de formation actualisée sur <https://formation.isgroupe.com/fr/>

ARTICLE 3. ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

3.1. Disposition

En application de l'Article L.6313-1 du Code du travail, les dispositions relatives à la formation professionnelle sont:

- MEBAREK Djamel

3.2. Programme de formation (Joint en annexe)

Le programme de l'action de Formation, les prérequis ainsi que les moyens pédagogiques mis en œuvre, les objectifs et les modalités de déroulement et de sanction de la formation (évaluation des acquis) sont indiqués en Annexe de la présente convention.

ARTICLE 4. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

4.1. Modalités de formation

L'action de cette Formation est réalisée en : **Présentiel**

4.2. Dates de formation

L'action de Formation aura lieu du **04/06/2026** au **05/06/2026**, à l'adresse suivante : ZI de Petite-Synthe Avenue de la Gironde , 59640, PETITE SYNTHÉ

4.3. Durée de la formation

La durée de l'action de formation est fixée 14:00 heures soit 2.00 jour(s) par stagiaire.

Pour les formations contenant du e-learning, cette durée est estimative et donnée à titre indicative.

La durée effective de la formation est disponible sur la plateforme e-learning.

4.4. Effectif

L'action de Formation est organisée pour un effectif minimum de **0** stagiaire(s).

4.5. Formateurs

L'action de Formation est dispensée par le(s) formateur (s) suivant(s) :

- CARON Pierre

En cas d'empêchement, l'organisme de formation se réserve le droit de substituer au formateur désigné ci-avant, un formateur disposant des compétences équivalentes.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à s'assurer de la présence du(es) Stagiaire(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le Bénéficiaire qui contracte avec l'Institut de Soudure reconnaît avoir une parfaite connaissance des Conditions Générales de Ventes et s'y soumettre sans réserve.

Le stagiaire venant dans les centres de formation du Groupe Institut de Soudure reconnaît avoir une parfaite connaissance du règlement intérieur.

Ces documents sont consultables sur le site formation.isgroupe.com

ARTICLE 6. SANCTIONS DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de Formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de celle-ci.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention prend effet à compter de sa signature par le Bénéficiaire.

Dans le cas où la convention n'est pas retournée à l'Organisme de Formation dans les 5 jours ouvrés à compter de sa date de réception par le Bénéficiaire, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler l'inscription à la formation, sans que cela ouvre droit au bénéficiaire à une quelconque indemnité.

Fait en deux exemplaires originaux, à ZI de Petite-Synthe Avenue de la Gironde , 59640, PETITE SYNTHÉ, le 01/06/2026

Pour l'Organisme de formation

MOULINIER François
Directeur Général



Pour le Bénéficiaire

Nom et qualité du signataire

Cachet et signature

Annexe : Programme de formation

«REFRESH : MISE EN SITUATION PRÉPARATOIRE À EXAMEN DE QUALIFICATION DE SOUDEUR»

Public concerné	Prérequis
Soudeur titulaire d'un certificat de qualification en cours de validité ou échue et visant une requalification	Avoir été précédemment qualifié et viser une requalification selon la norme d'application retenue
Objectif	
Selon la norme d'application retenue, préparation à l'examen correspondant à la qualification de soudeur visée	
Moyens Pédagogiques	
Exercices encadrés par des formateurs habilités et experts dans leur domaine Exercices réalisés selon le ou les DMOS associés à la qualification Tests à blanc	
Contenu	
COURS THÉORIQUES Rappel des principaux domaines d'application du procédé TIG, Rappels sur l'installation du poste et des pièces à souder et sur le principe de base du procédé TIG Rappels des principes d'hygiène et sécurité. TRAVAUX PRATIQUES EN CABINE DE SOUDAGE Prise en main des cabines individuelles et/ou de l'environnement reconstitué	Réalisation de soudure au procédé TIG suivant les consignes du DMOS associés à la qualification Remise à l'état initial du poste de travail MATÉRIAUX TRAVAILLÉS Matériau correspondant à la qualification visée
Sanction de la formation	
En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de Formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de celle-ci.	